

LES OBJETS ENCOMBRANTS

Déchets autorisés	Exemples
Mobilier d'ameublement	Tables, chaises, sommiers, lits, matelas, armoires démontées, canapés, fauteuils, bureaux, chevets, commodes, salons de jardin, parasols
Chauffage, sanitaire	Radiateurs, chaudières démontées, ballons d'eau chaude, chauffe-eau, lavabos, baignoires, bacs à douches, bidets
Objets divers	Vélos, poussettes, landaus, tables à repasser, jouets, divers articles de cuisine, articles de sport

Déchets interdits	Exemples
Ordures Ménagères	Déchets de cuisines
Déchets ne pouvant pas être traités avec les déchets banals, pour des raisons de sécurité des personnes ou de l'environnement (et de la réglementation)	Déchets toxiques, inflammables, explosifs, tous déchets liquides (produits phytosanitaires, huile de vidange, acides...) Contenants souillés par les mêmes produits (ex. fûts, bidons d'huile, citerne à fuel...) Pneus (les rapporter aux centres auto)
Electroménager	Cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, aspirateurs, machines à laver, fourneaux, poêles à mazout (réservoirs vides), TV et matériel HI-FI
Déchets pour lesquels existe un service public adapté ou la possibilité d'une valorisation à domicile	Cendres Gazon, déchets verts (compostables) Verre Journaux, magazines Palettes, planches de bois
Déchets provenant d'activités particulières, éventuellement professionnelles Rénovation d'habitation ou Démolition	Gravats (lorsqu'ils ne comportent pas de plastiques métaux, ils peuvent être éliminés à plus faible coût). <i>Tolérance pour une faible quantité</i> Huisseries Citernes, cumulus, pièces automobiles ou mécaniques diverses Carrelage
Déchets pour lesquels les moyens de collecte ne sont pas adaptés, susceptibles de provoquer des blessures ou des dégâts matériels	Câbles et fils de fer, notamment barbelés Pièces métalliques épaisses ou résistantes notamment carcasses ou pièces détachés de voitures, poutrelles, barres métalliques Pièces de dimension ou poids trop importants : L>2m ou poids > 50kg ou volume >1,5 m ³